

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 30 août 2022, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Madame Christelle Lorin, Maire, la séance a été publique

Etaient présents : M. Chauveau, M. Vasseur, Mme Ramaugé, M. Niel, M. Vincent, Mme Lacroix, Mme Népert, M. Bauer, Mme Folleau, Mme Houy.

Absents excusés : M. Brouard, Mme Esnault, M. Hubert

M. Brouard a donné pouvoir à Mme Lorin, Mme Esnault à Mme Houy et M. Hubert à Mme Folleau

Le Quorum est atteint. Mme Ramaugé est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

EAU POTABLE RUE JEAN MOULIN

Début des travaux le 05 septembre pour une durée de 8 semaines. Il y a un alternat par feu pour la circulation. Notre dossier est en cours d'instruction à l'AESN, nous avons obtenu l'accord pour commencer les travaux.

TRAVAUX EGLISE : ETUDE DE SOL

Marché notifié le 30 juin 2022 à Batigéoconseil. L'étude a pour objet de fournir les données de base pour la réalisation de la note de calcul de l'échafaudage.

L'intervention a été réalisée le 16 août 2022. Batigéoconseil indique que la remise du rapport a lieu sous quinzaine à compter de la date d'intervention.

TRAVAUX EGLISE : CONSULTATION

Mme le Maire informe le conseil que la consultation des travaux a été lancée le 03 juin, les réponses étaient attendues pour le 11 juillet à 12h.

Une réunion avec l'architecte et l'AMO pour la présentation de l'analyse des offres a eu lieu le 25 juillet.

Tous les lots sont pourvus sauf le lot électricité. Un dossier de consultation a été envoyé à 2 électriciens qui travaillent avec la commune. Des demandes de précisions sur les offres ont été envoyées aux entreprises avec un retour attendu pour le Mercredi 7 septembre 2022.

Calendrier prévisionnel :

- Vendredi 16 septembre 2022 : remise de l'analyse des offres mise à jour par le maître d'œuvre
- Lundi 19 septembre 2022 : conseil municipal d'attribution
- Fin septembre 2022 : demande de compléments administratifs
- Octobre-novembre 2022 : échanges avec la Sauvegarde de l'art Français
- Décembre 2022 au plus tard : notification des marchés et émission des ordres de service pour la période de

préparation de chantier

TRAVAUX EGLISE : POINT SUR LA CAMPAGNE DE DON

Mme le Maire fait le point sur la campagne de don. A ce jour (29/08/2022), il y a 38 donateurs pour un montant de 18 270 €. Les donateurs sont répartis de la manière suivantes : Entreprises = 9 ; Particuliers = 29.

La souscription de base étant atteinte, cela permet à la commune d'obtenir une subvention de la Région (partie fixe) de 30 000 €. Pour les dons, au-delà de 10 000 € par rapport à la souscription de base, la Région abonde de 1 € pour 1 € soit 10 000 € (partie variable). Si les dons continuent, cela revient à la commune mais la Région ne verse rien.

Pour les Journées du Patrimoine, l'Eglise sera ouverte, de 10h à 17h, avec 2 visites guidées à 11h le samedi et le dimanche. Timotéo Rousseau fera une exposition de vitraux.

VOIRIE 2022 : CONSULTATION

Mme le Maire informe le conseil que la consultation des travaux a été lancée le 07 Juillet, les réponses étaient attendues pour le 02 août. 7 entreprises ont répondu. Mme le Maire présente le rapport d'analyses des offres.

- 1) Milleschamps côté Weber + route de Mr Lelarge,
- 2) 7^{ème} DB : réfection trottoir côté droit,
- 3) Parking NATUP,
- 4) Cour de la maternelle : réparation

45 DIGCM 06092022

Vu le rapport d'analyse des offres,
Considérant que l'analyse des offres détermine l'offre la mieux-disante et présentant les meilleures conditions technico-économiques sur la base des critères définis dans le règlement de la consultation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide

- De retenir l'offre de l'entreprise TP 28 pour un montant de 22 217.20 € HT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché.

RUE MARECHAL LECLERC : CONSULTATION

Mme le Maire informe le conseil que la consultation des travaux a été lancée début juillet, les réponses étaient attendues pour le 22 août. L'analyse des offres a eu lieu le 02 septembre avec le maître d'œuvre. 5 entreprises ont répondu. Mme le Maire présente le rapport d'analyses des offres.

46 DIGCM 06092022

Vu la délibération du 14 décembre 2021 approuvant et validant le découpage et l'estimation des travaux,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Considérant que l'analyse des offres détermine l'offre la mieux-disante et présentant les meilleures conditions technico-économiques sur la base des critères définis dans le règlement de la consultation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide

- De retenir l'offre pour la tranche ferme avec option de l'entreprise Eurovia pour un montant de 182 056.00 € HT
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché.

RENTREE SCOLAIRE

Les horaires de l'école n'ont pas changé.

La rentrée s'est déroulée avec 97 élèves, répartis en 4 classes :

Mme Joubert et Marine	13PS /7MS/9GS	soit 30 élèves
Mme Marie	10CP/9CE1	soit 20 élèves
Mme Poignard	6CE1/14CE2	soit 20 élèves
Mme Guichard	12CM1/14CM2	soit 27 élèves

Mme Joubert, a repris, pour cette année, le poste de Directrice suite au départ à la retraite de Mme Cartier.
Mme Richard, sa décharge, interviendra le Lundi.

Le nouveau projet d'école s'articule autour de 4 axes :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux
- Sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- Prévenir toutes formes de harcèlement et de violence
- Adapter les pratiques pédagogiques aux besoins de l'enfant.

Les activités piscine et tennis sont reconduites pour cette année.

Il a été demandé à la commission scolaire de réfléchir sur le « rafraîchissement » des toilettes de la maternelle. Plusieurs pistes ont été évoquées, allant du simple coup de peinture à la rénovation complète avec changement des sanitaires.

PLUI

Mme le Maire communique le calendrier prévisionnel concernant l'avancée du PLUI :

Phase 1 : Diagnostic territorial et état initial de l'environnement réalisé

Phase 2 en cours : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- o Document PADD réalisé
- o Réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
- o Réunion débat PADD au sein de chacune des communes
- o Réunion débat PADD au conseil communautaire à organiser

Entre sept &
déc 2022

Phase 3 en cours : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), zonage, règlement

- o OAP et zonage réalisés et transmis à la CCFP
- o Règlement réalisé et transmis à la CCFP
- o Réunions de travail avec la CCFP (par groupes de communes) sur le règlement : novembre 2021 - mars 2022

2022

- o Finalisation du dossier d'arrêt de projet du PLUI : septembre à décembre 2022
- o Réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
- o Réunion publique de concertation : début novembre 2022
- o Réunion de la conférence intercommunale : septembre 2022
- o Arrêt de projet : septembre 2022

Transmission du dossier d'arrêt de projet du PLUI aux PPA pour avis : octobre-décembre 2022

Enquête publique : janvier-février 2023

Finalisation du dossier d'approbation du PLUI : mars-avril 2023

Approbation du PLUI : mai 2023

CHANGEMENT VEHICULE COMMUNAL

Le kangoo de la commune arrive en fin de vie, il y a des trous dans la carrosserie au niveau du plancher, il semble difficile que le contrôle technique soit positif. Le véhicule est âgé de 18 ans et à 125 000 kms. Mme le Maire a demandé plusieurs devis chez Renault & Peugeot pour un véhicule gasoil ou électrique.

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Madame le Maire refait un point sur l'étude patrimoniale et le schéma directeur d'eau potable débuté en 2019 avec le cabinet ADM Conseil.

SYNTHESE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

Le service de distribution de l'eau potable comprend :

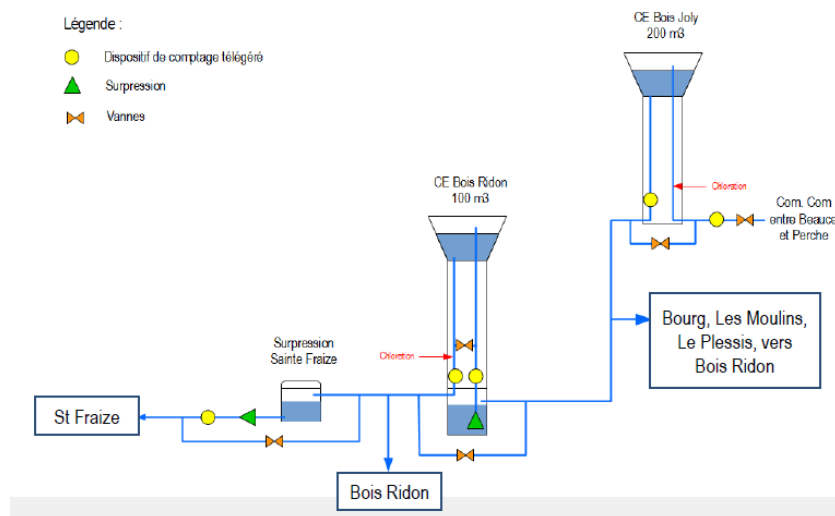
- Deux réservoirs :
 - o Réservoir de Bois Joly d'une capacité de 200 m³
 - o Réservoir de Bois Ridon d'une capacité de 100 m³
- Deux stations de surpression aux lieux-dits Sainte Fraize et Bois Ridon. Chaque station a une capacité de pompage de 18 m³/h et dispose d'une bache de stockage de 20 m³
- Le réseau de distribution d'un linéaire total de 41 km.
- L'autonomie des réservoirs est :

Réservoir du Bois Joly : 16 à 22 heures en fonction du maintien de l'alimentation de Bois Ridon

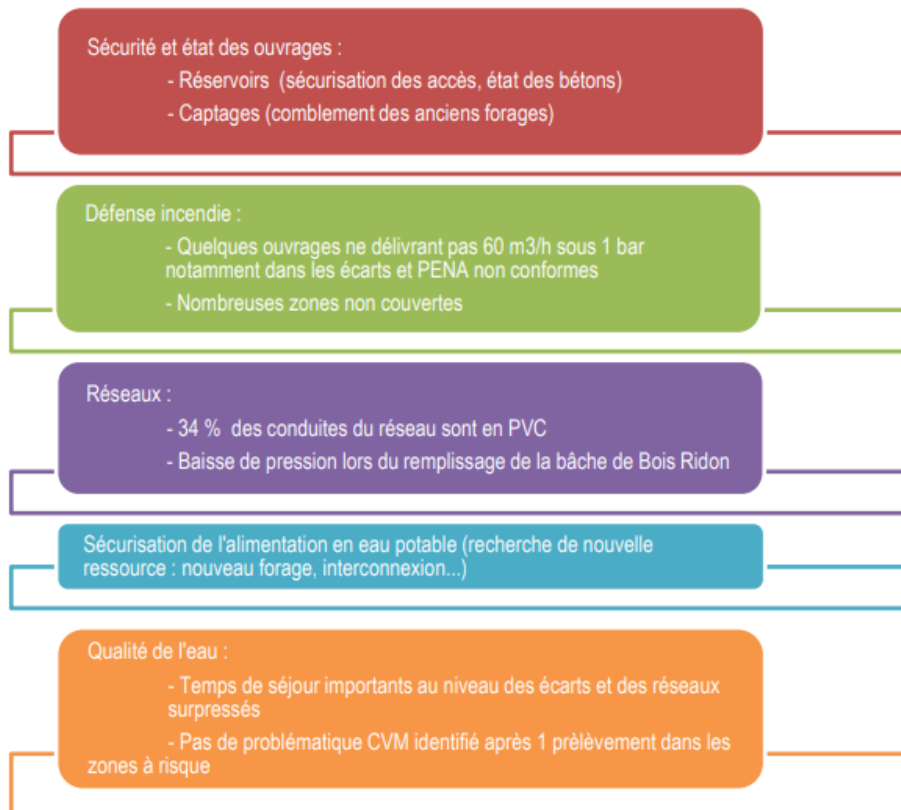
Réservoir du Bois Ridon : 57 à 77 heures en fonction du maintien de l'alimentation de Saint Fraize

Bâche de la Saint Fraize : 34 heures

Synoptique de la distribution



L'étude des différents éléments de notre réseau de distribution d'eau potable a permis d'identifier les problématiques suivantes :



La commune devra mettre en place un programme d'actions pour améliorer sa défense incendie au travers de travaux de renforcement du réseau ou la pose de bache, mais aussi pour entretenir ses différents ouvrages.

Les travaux sur le réseau comme sur les ouvrages ont été classés par ordre de priorité afin de tenir compte de l'urgence et des moyens financiers de la commune.

Programme validé sur les ouvrages

Réservoir	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)	Priorité
Réservoir de Bois Joly				
Renouvellement de l'échelle d'accès à la cuve	3 500	1	3 500	3
Renouvellement de la trappe d'accès au dôme	1 000	1	1 000	1
Mise en place d'un analyseur de chlore en continu	3 500	1	3 500	1
Mise en place d'un turbidimètre	4 000	1	4 000	3
Mise en place d'un opercule de condamnation avec raccordement à la supervision du délégataire (double fermeture)	1 500	1	1 500	1
Comblement de l'ancien forage	10 000	1	10 000	3
Sécurisation de la trappe de chambre à vanne	1 250	1	1 250	1
Réservoir de Bois Ridon				
Renouvellement de l'échelle d'accès à la cuve	3 500	1	3 500	3
Renouvellement de la trappe d'accès au dôme	1 000	1	1 000	3
Mise en place d'un analyseur de chlore en continu	3 500	1	3 500	1
Mise en place d'un opercule de condamnation avec raccordement à la supervision du délégataire (double fermeture)	1 500	1	1 500	1
Sécurisation de l'ancien forage	2 000	1	2 000	1
Garde corps au niveau de l'accès à la cuve	200 €/ml	2	400	1
Travaux de réhabilitation de la bache	15 300	1	14 000	2
Renouvellement de la clôture	50 €/ml	80	4 000	3
Suppression Saint Fraize				
Renouvellement de la clôture	50 €/ml	45	2 250	3
Traitement anti-cryptogamique à l'intérieur	10 €/m ²	31	315	3
Chloration et analyseur de chlore en continu	7 500	1	7 500	2
Réhabilitation de la cuve	15 300	1	15 300	2
TOTAL			80 015	

Programme validé sur le réseau

ID_CANA	ADRESSE	DIAMETRE	MATERIAU	PER_POSE	LG_CALC	Nombre casses	NOTE FINALE
R28130_100-R28130_51159	Le Charmoy	60	FO_GRISE	1957	619,03	6	10,00
V28130_12017-R28130_96	Rue Jean Moulin	80	FO_DUCTI	1965	1 288,54	4	9,90
V28130_6466-R28130_62	Le Plessis	60	INCONNU	1962	253,85	6	9,78
V28130_6467-R28130_90	Le Plessis	60	INCONNU	1962	405,18	3	7,97
R28130_72-R28130_82	La Folie, le Moulin	80	FO_DUCTI	1962	367,82	2	7,36
R28130_15330-R28130_51674	Rue du Maréchal Leclerc	60	FO_GRISE	1953	83,72	3	8,36
R28130_3-R28130_6	La Pelletière	60	FO_GRISE	1964	178,01	3	7,88
V28130_6490-R28130_10	Butte Marion Saint Fraize	80	FO_GRISE	1964	398,08	2	7,27
V28130_6500-R28130_31B	Bellandas Privé	100	FO_DUCTI	1971	207,34	1	7,82
V28130_6499-R28130_35	Bellandas intérieur	60	FO_DUCTI	1962	145,39	2	7,36

L'ensemble des conduites classées en « Priorité 1 et 2 » (rouge & orange) représente un linéaire d'environ 2 245 ml, et celles classées en « Priorité 3 » (jaune) représente un linéaire d'environ 1 700 ml.

Il est à noter que depuis, une non-conformité CVM a été détectée à la station d'épuration ainsi qu'au lieu-dit le Romphaye. Ainsi, des purges peuvent être mises en place de façon provisoire. Pour autant, selon le guide méthodologique de l'ARS, il est noté que «les purges ne peuvent être mises en œuvre que de manière provisoire et ne constituent pas une solution définitive. Par conséquent, en cas de non-conformité confirmée, la PRPDE (Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau) doit systématiquement étudier puis mettre en œuvre des mesures curatives à long terme (remplacement de canalisation, maillage..)»

47 DIGCM 06092022

Vu les délibérations n° 02 du 29 janvier 2019 et 24 du 26 mai 2020 approuvant la réalisation du schéma directeur d'Eau Potable de la commune et son plan de financement,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport final a été livré par le bureau d'études ADM Conseil et en présente la synthèse au Conseil Municipal.

Ce schéma, qui a fait l'objet de nombreuses réunions de travail depuis 2019 et dont les comptes-rendus des différentes phases ont été présentées dans plusieurs séances de Conseil Municipal, aboutit à un programme de travaux sur les ouvrages d'un montant estimatif de 80 015 € et un programme de travaux sur le réseau priorisant les conduites à renouveler.

Il servira de base pour les futures demandes de subvention auprès des financeurs habituels, Agence de l'Eau Seine Normandie, Département et État principalement.

Madame le Maire rappelle que le rapport complet est consultable sur demande en mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve, le rapport final de schéma directeur d'alimentation en eau potable de Digny dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

PGSSE : PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX

RAPPEL : Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est un document qui comporte l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau entre la zone de captage jusqu'au robinet du consommateur, en passant par les unités de traitement, les points de stockage de l'eau traitée et le réseau de distribution.

Principales tâches à effectuer pour élaborer un PGSSE :

- ✓ Décrire l'alimentation en eau,
- ✓ Identifier et évaluer les dangers, les événements dangereux ; risques et mesures de maîtrise des risques existantes,
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration progressive,
- ✓ Assurer le suivi des mesures de maîtrise des risques et vérifier l'efficacité du PGSSE ;
- ✓ Consigner, examiner et améliorer tous les aspects portant sur la mise en œuvre du PGSSE

Un compte rendu a été présenté à différentes réunion du conseil municipal :

- 5 Réunions en 2021 : janvier, mars, mai et septembre,
- 1 Réunion en 2022 : en février.

SYNTHESE DU PGSSE

L'étude des différents éléments de notre réseau a permis d'identifier les risques à maîtriser, à plusieurs niveaux :

Au niveau de la RESSOURCE (achat d'eau)

- 1) Mieux définir les procédures de communication avec la CCBP (casse conduite, problème de qualité ressource ...)
pour mieux anticiper les démarches,
- 2) Renforcer la surveillance de la qualité de l'eau achetée,
- 3) Poser un analyseur de chlore & analyser la turbidité,
- 4) Recherche d'une solution de sécurisation (interconnexion, nouvelle ressource)
- 5) Sécurisation de la chambre de comptage (verrouillage et détection des intrusions)

Au niveau de la GESTION DU SERVICE

Risque Cyber : Définition de procédures spécifiques pour les éventuels futurs appareils contrôlés par informatique (pompage, désinfection ...)

Au niveau de la DISTRIBUTION :

BOIS JOLY

- 1) Mise en œuvre d'une traçabilité sur certains points de contrôle,
- 2) Dispositifs d'évacuation des eaux pluviales & de ventilation,
- 3) Etanchéité du toit & de la trappe d'accès au toit,
- 4) Sécurisation de l'accès à la cuve (opercule ou trappe de condamnation)

BOIS RIDON (+ bache)

- 1) Mise en place d'équipements électriques pour branchement d'un groupe électrogène de secours
- 2) Travaux de réhabilitation et étanchéification de la bache
- 3) Mise en œuvre d'une traçabilité sur certains points de contrôle:
- 4) Défauts d'étanchéité toit
- 5) Dispositifs d'évacuation des eaux pluviales & de ventilation
- 6) Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau (analyseur de chlore, turbidimètre)
- 7) Sécurisation des ouvertures (bache) vis-à-vis des chutes d'objets et déversements
- 8) Sécurisation de la trappe d'accès à la bache (dispositif de fermeture)
- 9) Sécurisation de l'accès à la cuve (opercule ou trappe de condamnation)

RESEAU

- 1) Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau (analyseur de chlore, turbidimètre)
- 2) Mise en place de purge en bout d'antenne si absence («Les Mésangères», «La Pelletières» (D24), «Les Hauts Cornets»(Sud), «La Gavillerie», «Beauvilliers» ...)
- 3) Mise en place d'un programme de recherche des CVM (en cours de programmation)
- 4) Risque de retours d'eau depuis des réseaux privés :
- 5) Programme de contrôle et de pose de clapets sur les branchements
- 6) Mise en place de dispositifs d'information auprès des usagers sur les risques sanitaires et les responsabilités associées
- 7) Programme d'inventaire des réseaux privés
- 8) Risque de retours d'eau souillée via les équipements du réseau (ventouse, vidange...) : Mise en place d'un programme de vérification avec traçabilité et travaux correctifs le cas échéant.

==> La commune devra mettre en place un programme de mesures pour améliorer sa maîtrise des risques, et donc établir un programme pluri annuel d'investissements en fonction de l'urgence et de sa capacité financière.

Programme d'actions validées

Ressource

Type d'action	Détail	Estimatif des coûts	Programmation – Echéance de réalisation
Communication	Formalisation des procédures de communication avec la CCBP	Temps d'organisation et de réunion	Mise en œuvre sans délais
Qualité de l'eau	Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau achetée	Analyseur de chlore : 3 500 € HT Turbidimètre : 4 000 € HT	Non programmé
Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Recherche d'une solution de sécurisation : Interconnexion	En cours d'étude	En cours d'étude
	Recherche d'une solution de sécurisation : Recherche d'une nouvelle ressource	300 000 et 400 000 € HT hors coûts de raccordements au réseau existant et frais annexes. Cette estimation ne prend pas en compte les coûts éventuels du traitement de l'eau brute.	Non programmé
Protection vis-à-vis des actes de malveillance	Dispositif de verrouillage des trappes d'accès à la chambre à vanne	250 € HT	Fin 2022
	Dispositif de détection d'intrusion au niveau des accès à la chambre à vannes	1 000 € HT	Non programmé

Distribution

Ouvrages de stockage

Site	Détail	Estimatif des coûts	Programmation – Echéance de réalisation
Généralités	Mise en place d'une traçabilité de plusieurs points de contrôle		Mise en œuvre sans délais
Château d'eau de « Bois Joly »	Etanchéification de la trappe d'accès au toit	50 € HT Renouvellement de la trappe ou sécurisation prévue au programme de travaux du schéma directeur	Schéma directeur : d'ici 10 à 15 ans (Priorité 3)
	Trappe de condamnation de l'échelle d'accès au réservoir du château d'eau	1 500 € HT	Fin 2022
	Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée	3 500 € HT	Fin 2022
Château d'eau de « Bois Ridon »	Équipements permettant la mise en place d'un groupe électrogène	2 500 € HT	Fin 2025
	Travaux de réhabilitation de la bache	8 000 € HT pour l'étanchéité de la cuve ; 1 000 € HT pour le renouvellement de la trappe d'accès ; 5 000 € HT pour les conduites	Schéma directeur : d'ici 5 à 10 ans (Priorité 2)
	Etanchéification et dispositif de verrouillage de la trappe d'accès à la bache :	50 € HT pour l'étanchéité sur la trappe 250 € HT pour le dispositif de verrouillage	Schéma directeur : d'ici 5 à 10 ans (Priorité 2)
	Dispositif de détection d'intrusion au niveau de la trappe d'accès à la bache	1 000 € HT	Schéma directeur : d'ici 5 à 10 ans (Priorité 2)
	Trappe de condamnation de l'échelle d'accès au réservoir du château d'eau + raccordement à la supervision	1 500 € HT	Fin 2022
	Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée	Analyseur de chlore : 3 500 € HT	Fin 2022

		Unité de chloration : 4 000 € HT	
Bâche de surpression de « St Fraize »	Equipements permettant la mise en place d'un groupe électrogène de secours	2 500 € HT	Fin 2025
	Travaux de réhabilitation de la bâche	8 000 € HT pour l'étanchéité de la cuve ; 1 000 € HT pour le renouvellement de la trappe d'accès ; 5 000 € HT pour les conduites.	Schéma directeur : d'ici 5 à 10 ans (Priorité 2)
	Etanchéification et dispositif de verrouillage de la trappe d'accès à la bâche :	200 € HT pour l'étanchéité sur la trappe + réhausse ; 250 € HT pour le dispositif de verrouillage	Schéma directeur : d'ici 5 à 10 ans (Priorité 2)
	Dispositif de détection d'intrusion au niveau de la trappe d'accès à la bâche	1 000 € HT	Schéma directeur : d'ici 5 à 10 ans (Priorité 2)
	Trappe de condamnation de l'échelle d'accès au réservoir du château d'eau + raccordement à la supervision	1 500 € HT	Fin 2022
	Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée	Analyseur de chlore : 3 500 € HT	Fin 2026
	Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée	Unité de chloration : 4 000 € HT	Non programmé

Réseau

Type d'action	Détail	Estimatif des coûts	Programmation – Echéance de réalisation
Maitrise de la qualité de l'eau distribuée	Programme de contrôle de présence des purges sur les écarts et mise en place sur les secteurs dépourvus	Pour mémoire, le coût pour la mise en place d'un dispositif de purge est estimé à 1 000 € HT	Mise en œuvre sans délais
	Programme de recherche du CVM	Programme en cours	En cours
	Evaluation et maitrise du risque de retour d'eau depuis les accessoires du réseau (ventouses, vidanges ...)	Temps de personnel dans le cadre des visites + coût des travaux correctifs	Mise en œuvre sans délais
	Evaluation et maitrise du risque de retour d'eau depuis un réseau privé : Programme de contrôle et de pose de clapets sur les branchements	Temps de personnel dans le cadre des visites des dispositifs de comptage individuels + coût des travaux correctifs	Mise en œuvre sans délais
	Evaluation et maitrise du risque de retour d'eau depuis un réseau privé : Inventaire des réseaux privés et communication auprès des usagers	Temps d'organisation pour la création de supports de recensement et de communication + temps de réunion	Fin 2022

48 DIGCM 06092022

Vu les délibérations n° 02 du 29 janvier 2019 et 24 du 26 mai 2020 approuvant la réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) de la commune et son plan de financement,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le plan de gestion de la sécurité sanitaire a été établi par le bureau d'études ADM Conseil et en présente la synthèse au Conseil Municipal.

Ce PGSSE, qui a fait l'objet de nombreuses réunions de travail depuis 2019, dont les comptes-rendus ont été présentés dans plusieurs séances de Conseil Municipal, aboutit à un programme d'actions sur la ressource, sur les ouvrages et sur le réseau avec pour objectif la réduction des risques de détérioration de la qualité de l'eau entre la zone de captage jusqu'au robinet du consommateur

Madame le Maire rappelle que le document complet est consultable sur demande en mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le PGSSE de la commune de Digny dont la synthèse et le programme des actions validées sont annexés à la présente délibération.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE / RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – ANNEE 2021

Le délégataire (SUEZ) envoie chaque année son rapport annuel. La loi souhaite que le conseil municipal donne son avis. Mme le Maire présente dans les grandes lignes le document.

Caractéristiques du service : les branchements

En 2021, les opérations réalisées sur les branchements sont les suivantes :

- 2 branchements créés
- 1 branchement modifié (modification du tracé rue Georges Esnault)
- 15 branchements renouvelés

Caractéristiques du service : les volumes

	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes mis en distribution (m ³ /an)	50 011	52 089	49 049	59 766	63 205
Volumes consommés autorisés (m ³ /an)	48 387	45 495	48 056	44 155	46 708
Volumes facturés aux abonnés (m ³ /an)	47 424	44 362	46 923	43 402	44 719
Pertes en réseau (m ³ /an)	1 624	6 594	993	15 611	16 497

	2017	2018	2019	2020	2021	Ev.2020/2021
Volumes mis en distribution (m3/an)	70 208	68 320	71 354	74 074*	67 279	-9,2%
Volumes consommés autorisés (m3/an)	45 336	53 726	49 998	45 526*	58 017	27,4%
Volumes facturés aux abonnés (m3/an)	43 087	49 474	48 473	43 434*	54 403	25,3%
Pertes en réseau (m3/an)	24 872	14 594	21 356	28 548*	9 262	-67,6%

*Les données concernant les volumes 2020 ont été remises en question à plusieurs égards: absence de relève, non prise en compte des volumes consommés par le hameau de la Cour d'Aumoy, réseau sectorisé avec peu de fuites, actions insuffisantes du délégataire au regard des performances).

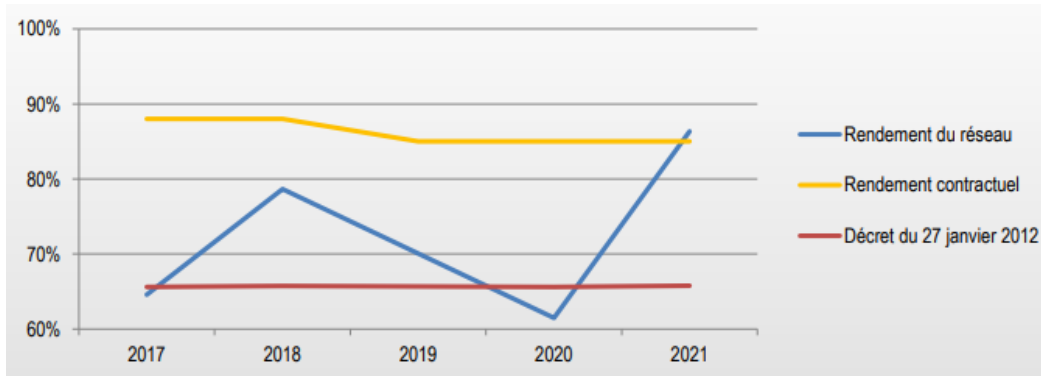
Les volumes consommés autorisés sont en très forte augmentation de 27,4% en 2021. On notera le volume facturé important en 2021, en particulier par comparaison à un volume facturé relativement faible en 2020.

Les volumes mis en distribution sont en diminution de 9,2% en 2021.

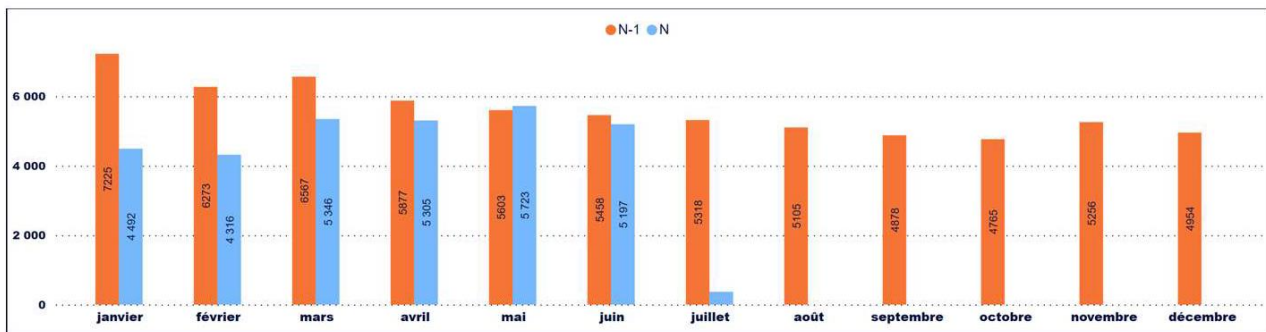
Caractéristiques techniques du service : Les performances du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016
Pertes en réseau (m ³ /an)	1 624	6 594	993	15 611	16 497
Linéaire du réseau de distribution (ml)	46 003	47 929	46 009	41 000	40 967
Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j)	0,10	0,38	0,06	1,04	1,10
Rendement du réseau	96,75%	87,34%	97,98%	73,88%	73,90%

	2017	2018	2019	2020	2021
Pertes en réseau (m ³ /an)	24 872	14 594	21 356	28 548	9 262
Linéaire du réseau de distribution (ml)	40 962	40 962	41 206	41 402	41 463
Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j)	1,66	0,98	1,42	1,89	0,61
Rendement du réseau	64,57%	78,64%	70,07%	61,46%*	86,34%
Rendement contractuel	88%	88%	85%	85%	85%

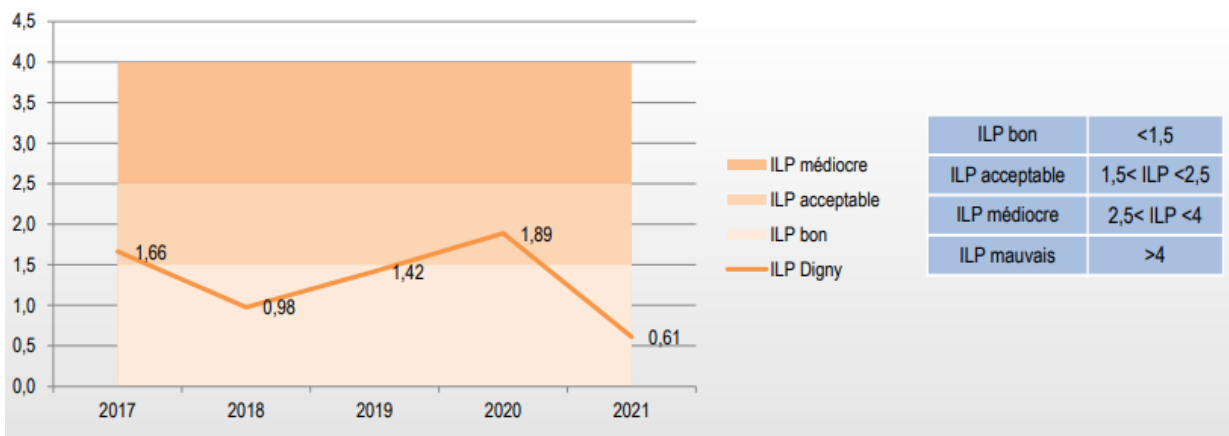


	N-1	N
Volume mis en distribution (m3)	67 279	30 750
Volume produit (m3)	0	0
Volume vendu (m3)	534	247
Volume acheté (m3)	67 813	30 998



L'indice linéaire de pertes (ILP) permet de quantifier le niveau de pertes d'eau sur le réseau au regard de sa taille. **On peut considérer que le réseau de Digny est un réseau de type rural car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m3 /km/j (calculé à 3,83 m3 /km/j en 2021).**

Les valeurs guide de l'Agence l'Eau pour les réseaux de type rural sont définies ci-contre : **L'indice linéaire de pertes est considéré comme bon, puisqu'il est de 0,61 m3 /km/j en 2021. L'engagement contractuel d'un ILP < 0,54 est respecté.**



Canalisations : Recherche de fuites

	2017	2018	2019	2020	2021
Réparation de fuites sur conduite	13	9	7	9	19
Réparation de fuites sur branchement	1	2	3	1	2

En 2021, dans le cadre de l'étude patrimoniale du service, des campagnes de recherches de fuites ont eu lieu sur l'ensemble du réseau par sectorisation fine et une recherche de fuite acoustique a été entreprise sur un linéaire de 3,3 km. Ces recherches concluent à l'absence de fuites majeures.

Synthèse Indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis	968	978	954	954	954
Nombre d'abonnements	509	517	524	526	526
Linéaire de réseau de desserte (hors branchements) en m	40 962	40 962	41 206	41 402	41 463
Prix TTC du service au m3 au 1er janvier n+1	2,353	2,407	2,602	2,666	2,793

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau	64,57%	78,64%	70,07%	61,46%*	86,34%
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	1,79	1,08	1,76	2,03	0,85
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	1,66	0,98	1,42	1,89	0,61

Qualité de l'eau

	Type d'analyse	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conforme	% de conformité
Dans le cadre des analyses réglementaires	Bactériologique	7	7	100%
	Physico-chimique	7	7	100%
Auto-contrôle par l'exploitant	Bactériologique	2	2	100%
	Physico-chimique	2	2	100%

Bilan du contrôle sanitaire ARS 2021 : Voir le document

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	18,8 °f	19,9 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	25,4 mg/L	26,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,006 µg/L Atrazine déséthyl	0,008 µg/L Atrazine déséthyl	Nombre de molécules recherchées : 269. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,06 mg/L	0,07 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	56 µg/L	138 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Tarification

		01/01/2020		01/01/2021		01/01/2022		Evolution 2021-2022
Part Délégitaire	Part fixe (€ HT)	30,8500	180,13	31,06	181,42	32,46	189,54	4,5%
	Part variable (€ HT/m3)	1,2440		1,25		1,309		4,5%
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	0	54,00	0,00	60,00	0,00	66,00	
	Part variable (€ HT/m3)	0,4500		0,5		0,55		10,0%
Part FSIREP	Cotisation (€ HT)	0,0700	8,40	0,0700	8,4	0,073	8,76	4,3%
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	0,0650	7,80	0,0650	7,80	0,065	7,80	0,0%
	Lutte contre la pollution (€HT/m3)	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,38	45,60	0,0%
Total HT		295,93		303,22		317,70		4,8%
TVA		16,28		16,68		17,47		
Total TTC		312,21		319,90		335,17		
Prix au m3		2,602		2,666		2,793		

PERSPECTIVES & PROPOSITIONS D'AMELIORATION

➤ Réservoirs et stations de surpression

SUEZ préconise les travaux suivants sur les réservoirs et surpression :

- Renouvellement des clôtures dégradées (Réservoir de Bois Ridon et surpression de Ste Fraise);
- Installation d'un analyseur de chlore en continu et raccordement sur la télésurveillance (Réservoirs de Bois Ridon et Bois Joly);
- Renouvellement de l'ensemble des canalisations et des appareillages de robinetterie internes au réservoir ainsi que du stabilisateur (Réservoir de Bois Ridon).

En vertu du paragraphe 7.1 du contrat, l'entretien des installations et des clôtures annexes aux installations nécessaires au service incombe au Délégitaire à ses frais.

➤ Réseau : canalisations

Le délégataire préconise les travaux suivants :

- Millechamps : le déplacement de la conduite située en propriété privée et sous une clôture en ciment ;
- La mise en place d'une borne de puisage avec comptage et dispositif antipollution ;
- Bois Ridon: le déplacement de la conduite située sous des poteaux de distribution d'électricité ;
- Les Plaids: le déplacement de la conduite située en propriété privée.

Travaux à venir ou en cours

La commune a lancé les travaux suivants sur l'année 2022 : Rue Jean Moulin: renouvellement de la conduite sur 1 400 ml.

➤ Le plan d'actions suite à la réunion du 08 juillet : Les décisions prises / les actions à entreprendre

Mettre en place les conventions d'achat d'eau en gros (AEG) et de vente d'eau (VEG)

- convention de VEG vers la cour d'Aumoy à réaliser
- convention d'AEG depuis le SIDEP pour la Gatine (à la Fizilière) – tarif VEOLIA + collectivité environ 1,40€.

Suite réunion du 13/06/2022, CAD' en travaille sur projet de conventions – passage prévu en conseil syndical début 07/2022.

Rédiger et transmettre devis pour l'installation du compteur de VEG à la cour d'Aumoy

- devis envoyé à CAD' en le 26/06/2022 pour transmission au SIDEP du val St Cyr

Actions attendues de la part de SUEZ

- transmettre une estimation du coût de la mise en place + exploitation d'une télérelève
- expliquer les modalités de passage en irrécouvrable

49 DIGCM 06092022

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu ses statuts,
- vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,
- vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,
- vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public,
- vu le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- vu le Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire),
- Le Décret no 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021 annexé à la présente délibération.

MISE A LA REFORME DE BIENS COMMUNAUX

Divers matériels informatiques et mobiliers sont hors d'usage et doivent donc être réformés. La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation. Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

50 DIGCM 06092022

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser la mise à la réforme des biens communaux listés ci-dessous

Désignation du bien	N° Inventaire	Année d'acquisition	Imputation	Valeur brute en €	Valeur nette comptable	Etat
INSTALLATION TELEPHONE MAIRE	102	1997	2183	2 859.84 €	2 859.84 €	Hors service
MACHINE A ECRIRE MAIRIE	105	1987	2183	693.75 €	693.75 €	Hors service
FAX ECOLE CALIO 2500 ORIS	137	1995	2183	509.83 €	509.83 €	Hors service
PHOTOCOPIEUR KYOCERA 6525MFP	20132183484	2013	2183	3 306.94 €	3 306.94 €	Hors service
MAT INFORMATIQUE SECRETARIAT	219	2001	2183	3 021.19 €	3 021.19 €	Hors service
RETROPROJECTEUR	221	2003	2183	271.67 €	271.67 €	Hors service
FAX MAIRIE	222	2003	2183	619.92 €	619.92 €	Hors service
PHOTOCOPIEUR MAIRIE	223	2003	2183	4 123.45 €	4 123.45 €	Hors service
MAT INFORMATIK BUREAU MAIRE	229	2004	2183	4 153.83 €	4 153.83 €	Hors service
COPIEUR ECOLE	251	2004	2183	1 845.07 €	1 845.07 €	Hors service
INFORMATIQUE SECRETARIAT MAIRI	289	2006	2183	3 449.92 €	3 449.92 €	Hors service
FAX ECOLE	348	2007	2183	120.50 €	120.50 €	Hors service

PHOTOCOPIEUR ECOLE	369	2008	2183	1 985.36 €	1 985.36 €	Hors service
PHOTOCOPIEUR MAIRIE	98	1996	2183	0.60 €	0.60 €	Hors service
IMPRIMANTE+ONDULEUR SECRETARIAT	99	1996	2183	1 636.30 €	1 636.30 €	Hors service
TOTAL MATERIEL INFORMATIQUE				28 598.17 €	28 598.17 €	

- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité la Banque Populaire ainsi que d'autres établissements bancaires pour une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. Elle rappelle que celle ouverte en 2021 pour 100 000 € n'a pas été utilisée. Délibération à la prochaine séance.

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le contexte énergétique compliqué et surtout l'envol des prix, Mme le Maire propose de revoir les horaires de l'éclairage public. A ce jour, les horaires sont les suivants :

En semaine : du lundi au jeudi : extinction à 23h dans le bourg et les hameaux

Le week-end : du vendredi au dimanche : toute la nuit dans le bourg. Les hameaux : 23h

50 DIGCM 06092022

Le Conseil Municipal s'interroge sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de la biodiversité à travers la lutte contre les nuisances lumineuses.

A cet égard, il est rappelé que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, lequel dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- se prononce en faveur du principe d'interruption de l'éclairage public sur le territoire communal à partir de 23 h, excepté dans la nuit de samedi à dimanche dans le bourg. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourrait aussi être maintenu tout ou partie de la nuit
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté précisant les lieux concernés et les horaires d'extinction,
- charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures d'information de la population.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1) Calendrier des réunions

Mardi 19 septembre 2022 à 19h30

Vendredi 23 septembre à 18h30 Départ à la retraite de Jacky

Mardi 18 octobre 2022 à 19h30

Mardi 13 décembre 2022 à 19h30

2) Rapport annuel des déchets

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, transmis avec la préparation.

3) Bulletin municipal 2022, agenda 2023 et banquet du 11 novembre

La commission animation et communication se réunit samedi 10 septembre à 10 h.

4) Mutuelle Communale

Madame le Maire informe le conseil Municipal que le renouvellement de la convention de partenariat avec AXA est en cours

5) Information Décès

Mme le Maire fera une information régulière au conseil municipal sur les décès survenus sur la commune : Le 22 juillet :
Mme Fagnoni de Ménainville
Le 17 août : Mr Joubier de l'Erable

6) Doléances administrés

- Problème écoulement eaux pluviales :
 - * la Mousse & résidence Georges Joubin= devis de travaux signés,
 - * Ménainville = nettoyage de la buse et des bouches engouffrements. Demande au riverain de la vallée de tailler sa haie qui empiète largement sur la vallée et empêche le fauchage.
- Problème d'emprise de la route communale à Milleschamps : géomètre missionné
- Réalisation & pose de panneaux avec les numéros à Aumoy
- Réclamations fibre : raccordements et travaux : demande de reprise du trottoir rue des Fondateurs et la traversée de route au niveau du Château de la Hallière. L'intervention est prévue en septembre.
- Intervention des Domaines : Maison Reffay en vente, jardin vendu à la SCAEL, maison Lamirault vendue et les conditions vont être étudiées afin de voir si la procédure de bien sans maître peut être mise en place pour la maison Savignard.
- Problème du stationnement du bus à la 7^{ème} DB : RDV le 16 août sur place. Il a été convenu que le chauffeur ait un bus plus petit. M. Niel informe qu'il n'y a eu aucun bus de stationné depuis la rentrée scolaire.
- Réclamation entretien chemin d'accès à no limit aventure : à prévoir un tronçon dans le programme de voirie 2023.
- Nuisances sonores gîte les Perruches : courrier envoyé le 06/09 et intervention des gendarmes

7) Remerciements

Mme le Maire informe le conseil des remerciements du Club de l'Amitié et des Restaurants du cœur pour l'octroi de la subvention annuelle.

8) Tarifs co-working

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir été destinataire d'une demande de location annuelle par une entreprise de Senonches pour l'espace co-working. Après échange, le conseil municipal se prononce favorablement et propose un loyer de 500 € auquel se rajouteront les charges (internet, eau et électricité). Madame le Maire établira un bail précaire comme pour les logements communaux.

9) Visite de village.

Celle-ci s'est déroulée le 26 juillet avec une quarantaine de participants. Tous les retours ont été positifs.

Séance levée à 22 h 15

La secrétaire de séance, Adeline Ramaugé